

LA SAINTE GESTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES



Objectifs

Ce dépliant a pour but d'informer les propriétaires d'installations septiques autonomes et de les sensibiliser aux enjeux environnementaux qu'ils peuvent représenter.

Règlementation (Q-2, r. 22)

- ✓ L'article 3 mentionne qu'il est interdit de rejeter des eaux usées dans l'environnement sans traitement adéquat;
- ✓ L'article 3.2 mentionne qu'il est de la responsabilité du propriétaire de l'installation septique d'assurer le bon entretien du système;
- ✓ Il est obligatoire de faire une demande de permis pour toute intervention concernant une installation septique. La Municipalité doit inspecter l'installation septique avant qu'elle ne soit remblayée;
- ✓ Lorsqu'une installation septique est condamnée, elle doit être vidangée et enlevée ou remplie de matériaux inertes;

Avantages d'un système conforme

- ✓ Facilite la vente de la maison et assure d'avoir un système conforme et durable, puisque les technologies sont approuvées par le BNQ;
- ✓ Meilleure protection de la nappe d'eau souterraine, de la qualité de l'eau des puits et de la santé humaine;
- ✓ Meilleure protection des eaux de surface (ruisseaux, et lacs);

Bon entretien de l'installation

Évitez de jeter dans vos toilettes, lavabos ou directement dans la fosse les produits suivants :

- ✓ Les produits chimiques, inflammables et toxiques
- ✓ Les huiles et graisses de cuisson
- ✓ Une grande quantité de produits ménagers (ex: eau de javel)
- ✓ Des produits non biodégradables : lingettes, couches, condoms, tampon, etc.

Vidange de la fosse septique

Vidange aux deux (2) ans

Occupation annuelle : se dit de tout bâtiment occupé ou utilisé en permanence ou de façon épisodique tout au long de l'année.

Vidange aux quatre (4) ans

Occupation saisonnière : se dit de tout bâtiment qui n'est pas occupé ou utilisé pendant une période de plus de 180 jours consécutifs par année.

Une preuve de vidange doit être fournie à la Municipalité!

Installations septiques désuètes

Voici les signes de la défaillance de l'installation septique :

- ✓ L'émanation de mauvaises odeurs à proximité de l'installation septique.
- ✓ Le processus d'évacuation des eaux usées de la résidence se fait lentement.
- ✓ Le gazon à proximité de l'installation septique est plus vert, et plus long qu'ailleurs sur le terrain.

- ✓ Résurgences d'eau provenant de l'installation septique.

Les puisards

Les puisards sont des systèmes d'épuration verticaux primitifs. La décantation des solides et l'épuration se font au même endroit et en même temps. Ceux-ci ne sont pas des systèmes d'épuration efficace, car ils se colmatent à force d'y accumuler des boues, ce qui diminue la filtration de l'eau. Cela a pour effet d'augmenter la quantité de phosphore rejetée dans l'environnement et augmente le risque de contamination des eaux souterraines par les virus et les bactéries.

Ces installations, non conformes à la réglementation actuelle, ont été construites avant l'entrée en vigueur du règlement provincial, soit le 12 août 1981, et bénéficient de droits acquis. Ces droits sont perdus si l'installation septique est polluante ou si celle-ci représente une source de nuisances.

L'installation septique devra être conforme si vous ajoutez des chambres à votre résidence.

Références

Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) du gouvernement du Québec : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cr/Q-2,%20r.%2022>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). 2014. Guide de bonnes pratiques.: http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isolees/Guide-bonnes-pratiques-propre-dispositifs.pdf

The sound management of septic systems

Objectives

This pamphlet is designed to inform owners of septic systems and raise their awareness on the environmental issues that septic systems may present.

Regulation (Q-2, r. 22)

- ✓ Section 3 states that it is prohibited to discharge wastewater into the environment without proper filtration;
- ✓ Section 3.2 states that it is the owner's responsibility to ensure the proper maintenance of the septic system;
- ✓ It is mandatory to obtain a permit for any intervention concerning a septic system. The Municipality must inspect the system before it is back-filled;
- ✓ When a septic system is condemned, it must be emptied and removed or filled with inert material;

Advantages of a compliant system

- ✓ Facilitates the sale of the house and ensures an efficient and sustainable system, since the technology is approved by the BNQ;
- ✓ Enhanced protection of groundwater, well water quality and human health;
- ✓ Enhanced protection of surface water (streams and lakes);

Proper system maintenance

Avoid discarding the following products into your toilet, sinks or directly into your septic tank:

- ✓ Chemical, flammable and toxic products;
- ✓ Cooking oils and grease;
- ✓ Large quantities of cleaning products (i.e. bleach);
- ✓ Non-biodegradable products, such as wipes, diapers, condoms, tampons, etc.

Emptying of the septic system

Emptying every two (2) years

Annual occupancy: refers to any building that is occupied or used permanently or periodically throughout the year.

Emptying every four (4) years

Seasonal occupancy: refers to any building that is not occupied or used for a period of more than 180 consecutive days per year.

Proof of emptying must be submitted to the Municipality!

Outdated septic systems

Here are the signs of septic system failure:

- ✓ Foul odors emanating from the septic system area;
- ✓ The evacuation process of wastewater from the house is slow;
- ✓ The grass around the septic system is greener and longer than elsewhere on the property;

- ✓ Water resurgence from the septic system.

Cesspools

Cesspools are primitive vertical purification systems. The settlement of solids and purification are done in the same place and at the same time. They are not effective because they clog up due to the accumulating sludge, thus limiting water filtration. This has the effect of increasing the amount of phosphorus released into the environment and, also, increasing the risk of groundwater contamination by viruses and bacteria.

These systems, which are not compliant with current regulations, were installed before the provincial regulation came into effect on August 12th, 1981 and are grandfathered. This acquired right is lost if the system becomes a source of pollution or a nuisance.

The septic system will have to be rendered compliant if you add bedrooms to your home.

References

Regulation respecting waste water disposal systems for isolated dwellings (Q-2, r.22) - Quebec government :

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/en/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%2022>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).2014. Guide de bonnes pratiques. (in French only): http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isolees/Guide-bonnes-pratiques-proprio-dispositifs.pdf

THE SOUND MANAGEMENT OF SEPTIC SYSTEMS

